

Les seuils de procédure et de publicité

| | |
|--|---|
| Marchés dont le montant est compris entre 0 et 4.000 €HT | <ul style="list-style-type: none">- Aucune publicité- Aucune mise en concurrence préalable |
| Marchés et accords-cadres Entre 4.000 €HT et 90.000 €HT | <ul style="list-style-type: none">- Procédure adaptée en fonction des caractéristiques du marché- « Publicité » adaptée : soit sur le site Internet du BOAMP, soit sur le site marchesonline, soit dans un journal du secteur économique concerné + sur le site du SIFUREP + éventuellement envoi de lettres de consultation. |
| Marchés et accords-cadres de fournitures et services dont le montant est compris entre 90.000 €HT et 193.000 €HT Marchés et accords-cadres de travaux dont le montant est compris entre 90.000 €HT et 4.845.000 €HT | <ul style="list-style-type: none">- Procédure adaptée en fonction des caractéristiques du marché- Avis d'appel public à la concurrence obligatoire soit au BOAMP, soit dans un Journal d'annonces légales (JAL) pouvant être complété par une publication dans un journal spécialisé du secteur économique concerné + sur le site du SIFUREP |
| Marchés et accords-cadres de fournitures et services dont le montant est supérieur à 193.000 €HT Marchés et accords-cadres de travaux d'un montant supérieur à 4.845.000 €HT | <ul style="list-style-type: none">- Appel d'offres (ouvert ou restreint)- Avis d'appel public à la concurrence obligatoire au BOAMP et JOUE (Journal officiel de l'Union Européenne) + sur le site du SIFUREP |